



Maladie professionnelle reconnue

Par **stefar30**, le **23/02/2010** à **15:53**

Bonjour,

je suis actuellement en maladie depuis le 10 décembre 2007 pour problème de dos ,après avoir passer plusieurs examens médicaux(irm, scanner,scintigraphie,sacrographie)il s'est ressortie une hernie discale L4/L5 ,donc le chirurgien décide de m'opérer le 26 février 2009.Par la suite des douleurs intenses durer toujours meme niveau,après avoir revu le chirurgien,il décida de me refaire passer des examens.Le 2 septembre 2009 il demanda la reconnaissance maladie professionnelle n°98 qui fut accorder le 7 décembre 2009,après avoir refait une sacrographie il s'est aperçu qu'il reste encore un problème sur la meme vertèbre l4/l5 donc il m'a réopéré le 18 février 2010 pour me faire une ligamentoplastie inter-épineuse avec un implant en silicone et titane.

Puis-je me retourne contre mon employeur,alors que le médecin du travail était courant de mon mal de dos signaler lors de la visite obligatoire.

merci de m'apporter une réponse a question